

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-105

SERVICE : Service démographie médicale

OBJET : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse aux associations Fédération nationale des centres de santé (FNCS) et Groupement régional des centres de santé Auvergne-Rhône-Alpes (GRCS AURA)

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-43 du 28 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 3^{ème} Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE dans le domaine de l'économie et de l'innovation, aux fins de prendre toute décision et de signer tous documents afférents à sa délégation et notamment tous les actes ordinaires contribuant à la mise en œuvre des décisions du Conseil de Communauté, du Bureau et du Président ;

VU la délibération cadre du Conseil communautaire n° DC-2019-063 en date du 1^{er} juillet 2019 actant les orientations du Projet de Territoire ;

VU la délibération cadre du Conseil communautaire DC-2022-030 du 4 avril 2022 décidant de la mise en place d'un dispositif visant à consolider l'offre de soins de 1^{er} recours sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et en conséquence la création d'un centre de santé ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un dispositif cadre comportant cinq axes et 16 actions, destiné à consolider et développer l'offre de soins de 1^{er} recours sur son territoire avec notamment la création d'un centre de santé ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération a adhéré, pour l'année 2024, à la Fédération nationale des centres de santé (FNCS) et au Groupement régional des centres de santé en Auvergne-Rhône-Alpes (GRCS AURA), structures reconnues dans le domaine de la santé ayant pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des centres de santé ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



CONSIDÉRANT qu'il convient de renouveler l'adhésion à ces associations pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à ces associations offre à la Communauté d'Agglomération :

- Une plateforme d'échanges et de collaboration avec d'autres acteurs du secteur de la santé, favorisant ainsi le partage d'expériences et l'émergence de bonnes pratiques ;
- Un soutien technique et juridique ;
- Une représentation renforcée dans les débats et négociations en lien avec la santé au niveau national et régional ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à ces associations contribue à renforcer la qualité et l'accessibilité des services de santé du territoire, en favorisant notamment une meilleure coordination entre les différents acteurs du système de santé ;

DÉCIDE

DE RENOUVELER les contrats d'adhésion avec l'Association Fédération nationale des centres de santé (FNCS) et l'Association Groupement régional des centres de santé en Auvergne-Rhône-Alpes (GRCS AURA).

Les modalités sont les suivantes :

- Signature du formulaire d'adhésion à la FNCS. La cotisation annuelle est de 470 € ;
- Signature du formulaire d'adhésion pour le GRCS AURA. La cotisation annuelle est de 115 € ;
- Les adhésions ont lieu pour l'année 2025.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 21 mai 2025.

Pour le Président et par délégation,

Michel FONTAINE
3ème Vice-Président délégué à l'Économie et l'Innovation

